

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 29 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

N°2026/DELIB/072

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :
Syndicat
intercommunal des
Eaux Rhône Aygues
Ouvèze : Approbation
du rapport d'activité
2025

Rapporteur :
Hervé AURIACH

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Jean-Paul LENER, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD-FOUILLEUL, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, et Françoise VIRLOUVET Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Liliane DIAZ, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Sylvia LANFUMEY, Nathalie ROSE ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Isabelle LATARD, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Aygues Ouvèze doit adresser, avant le 30 septembre, un rapport annuel d'activités au maire de chaque commune membre et doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ce rapport dresse un bilan synthétique de l'action de la collectivité et permet ainsi d'évaluer les moyens humains et financiers mobilisés pour la bonne marche du service de l'eau potable.

Le syndicat mixte fermé des Eaux Rhône Aygues Ouvèze (RAO) est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour compétence, la production et la distribution de l'eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est composé de 39 communes et 1 Communauté d'Agglomération (la COVE représentant la commune de Vacqueyras). Le Syndicat RAO compte 80 délégués titulaires et 80 délégués suppléants pour 40 communes adhérentes. 4 comités syndicaux se sont réunis et 41 délibérations ont été prises.

En 2025, sept marchés publics ont été attribués :

- Entretien et Maintenance de l'ascenseur 2025-2029,
- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre d'exploitation et de bureaux pour le service public d'eau potable,
- Location et maintenance des photocopieurs 2025-2027,
- Création d'une station de reprise AEP Captage des Ramières SEGURET,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage - Suivi du schéma directeur d'alimentation en eau potable et du plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux du syndicat RAO,
- Renouvellement du poste HTA du forage de VILLEDIEU,
- Création d'un centre d'exploitation et de bureaux pour le service public d'eau potable pour le lot Terrassement / VRD / Espace vert.

Depuis le 16 mai 2018, la société SAUR assure en tant que délégataire la gestion du service public d'eau potable pour une durée de 10 ans. Ce contrat met en avant des engagements pris par le délégataire envers les usagers, relatifs à l'exploitation, de performance, concernant le développement durable et organise le renouvellement dont le délégataire a la charge. En 2025, des réunions entre les services du RAO et le délégataire ont été organisées afin de suivre régulièrement son activité et le respect des clauses contractuelles.

Les études et les travaux menés par le RAO durant l'année 2025 :

- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP),
- Remplacement de conduites à Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan et sécurisation UDI de Camaret-sur-Aigues,
- Création d'un réservoir à Rochegude,
- Remplacement de conduites sur la RD8 entre Rochegude et Sainte-Cécile-les-Vignes dans le cadre de la 1^{ère} phase,
- Création d'une conduite en fonçage : Bollène – Traversée du canal – Pont Rouge,
- Remplacement de conduites à Saint-Roman-de-Malegarde sur RD 51 – Font Croze - Ventabren.

Enfin, le résultat d'exercice en section d'exploitation s'élève à 1 751 620,62€ (1 420 356,83€ en 2024) et le résultat d'exercice en section d'investissement s'élève à 2 100 859,58€ (2 449 983,77€ en 2024).

PREND ACTE :

- Du rapport d'activité pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Isabelle LATARD,
Secrétaire de séance

Publié le : - 2 OCT. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 2 OCT. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



